



Schweizer Schiesssportverband
Fédération sportive suisse de tir
Federazione sportiva svizzera di tiro
Federaziun svizra dal sport da tir

Lidostrasse 6
CH-6006 Luzern
+41 41 418 00 10
info@swissshooting.ch

Disposition d'exécution pour le Match debout Carabine 50m Juniors (MD-C50)

Edition 2025 - Page 1

Doc.-N° 5.56.02 f

La division Carabine 10/50m édicte pour le Match debout Carabine 50m (MD-C50) les dispositions d'exécution (DE) suivantes:

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.html

1. Bases

- 1.1 Règlement Match debout carabine 50m (MD-C50)
- 1.2 Règles du Tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- 1.3 Règles de la Fédération internationale de tir (ISSF)

2. Date et lieu

Date: Dimanche, 15 juin 2025

Lieu: Stand de tir «Zelgli» à Schwadernau

3. Participation

3.1 Droit de participation

Tous les tireurs en possession d'une licence Carabine 50m valable peuvent participer.

3.2 Licence

Chaque participant doit être en possession d'une licence carabine 50m valable de sa société. Les sociétés sont responsables de la saisie complète de leurs membres dans SAT/FST-Admin.

3.3 Tranche d'âge

- Juniors U13 - U17 10 - 16 ans (2015 - 2009)
- Juniors U19 17 - 18 ans (2008 et 2007)
- Juniors U21 19 - 20 ans (2006 et 2005)

4. Inscription / Qualification

4.1 Inscription

Les entraîneurs des régions communiquent les noms des participants aux chefs de la Relève des SCT/SF, qui transmettent les inscriptions au chef de concours (RC) MD-C50 en mentionnant la relève souhaitée.

En l'absence d'un entraîneur de région ou d'un chef de la Relève dans la SCT/SF concernée, les responsables de sociétés inscrivent les participants directement auprès de la RC MD-C50.

L'inscription doit contenir les éléments suivants: nom, prénom, année de naissance, numéro de licence ainsi que deux résultats avec les limites de qualification. Pour une inscription simplifiée, un fichier Excel peut être demandé par courriel auprès du RC. Ce fichier est également disponible en téléchargement sur le site Internet de la FST.

La relève 3 ne sera mise en place que si les places de départ des relèves 1 et 2 sont occupées.

4.2 Date limite pour les inscriptions

Les inscriptions sont à adresser jusqu'au **31 mai 2025** au plus tard au RC MD-C50:

Heinz Jakob, Hagweg 28, 3532 Zäziwil

Mobile: 079 301 90 28

E-Mail: heinz.jakob@swissshooting.ch

4.3 Limites de qualification

- Juniors U13 - U17 2 x 290 pts.
- Juniors U19 2 x 310 pts.
- Juniors U21 2 x 320 pts.

5. Equipement

Les règles ISSF/WSPS s'appliquent à l'équipement et à la pratique du tir. Il n'y a pas de contrôle préalable des vêtements ou des armes de sport. Des contrôles visuels seront effectués.

6. Programme de concours

6.1 Programme de tir

Chaque participant tire debout 40 coups sur la cible à 10 points. L'évaluation se fait au dixième.

6.2 Horaire de tir

Relèves	Installation au poste de tir	Préparation et coups d'essai	Horaire de compétition
1 ^{ère} relève	09h00	09h05 - 09h20	09h20 - 10h10
2 ^e relève	10h25	10h30 - 10h45	10h45 - 11h35
3 ^e relève (réserve)	11h50	11h55 - 12h10 (réserve)	12h10 - 13h00 (réserve)

La répartition provisoire de la relève et des cibles sera publiée sur le site Internet de la FST une semaine avant le concours.

Attention: La liste des participants définitive affichée sur le panneau d'affichage sur place fait foi.

7. Evaluation des coups

Cible électronique.

8. Classement

Le total des coups du concours constitue le classement. En cas d'égalité, les critères suivants sont déterminants pour le classement:

- le total des passes dans l'ordre inverse du tir (dernière passe, avant-dernière etc.);
- dernier coup, avant-dernier coup etc.

9. Réclamations

Les réclamations doivent être transmises au jury au plus tard 10 minutes après l'annonce du classement.

10. Jury

Le jury est composé de trois personnes.

11. Contrôle antidopage

Des contrôles antidopage pourront être effectués lors du MD-C50.

12. Finance de participation

La finance de participation se monte à 20 frs.

13. Distinctions

13.1 Médailles

Les participants classés de la 1^{ère} à la 3^e place reçoivent la médaille d'or, d'argent ou de bronze dans chaque tranche d'âge.

13.2 Cartes-couronnes

30 pour cent des participants (à partir du rang 4, à l'exception des médaillés) reçoivent une carte-couronne d'une valeur de 12 frs dans chaque tranche d'âge.

14. Proclamation des résultats

La proclamation des résultats a lieu juste après la fin du concours.

15. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent tous les documents antérieurs, notamment les DE du MD-C50 de la saison 2024 du 8 avril 2024;
- ont été approuvées par la division Carabine 10/50m le 8 avril 2025;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Caroline Weber-Widmer	Heinz Jakob
Cheffe de la division	Chef de concours
Carabine 10/50m	MD Carabine 50m